

# CONFEDERACIÓN PANAMERICANA DE JUDO PANAMERICAN JUDO CONFEDERATION



## OUTLINES JUDO

**Open panaméricain de Montréal**  
**15 et 16 novembre 2025**

#JudoMontreal

Version 26/06/2025





## OPEN PANAMÉRICAIN MONTRÉAL 2024



Je profite de cette occasion pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue au nom de la Confédération panaméricaine de judo. Nous sommes ravis de vous compter parmi les membres de notre communauté et nous sommes honorés de pouvoir travailler ensemble pour renforcer le judo continental.

À mesure que nous avançons, nous continuons à mettre l'accent sur le développement et la croissance du judo dans toute notre région, et nous nous engageons à offrir à tous nos membres la possibilité de pratiquer ce sport au plus haut niveau. J'ai le plaisir d'adresser une invitation spéciale à l'Open panaméricain, qui se tiendra dans la charmante ville de **Montréal, au Canada, les 15 et 16 novembre.**

J'aimerais exprimer notre profonde gratitude à **Judo Canada** pour son soutien inestimable dans l'organisation de cet événement grandiose. Nous sommes convaincus que sera une occasion exceptionnelle de vivre une expérience unique et mémorable, au cours de laquelle nous pourrions présenter au monde entier le véritable esprit et la grandeur du judo. Encore une fois, bienvenue à tous et nous avons hâte de vous voir à **Montréal.**



**Carlos Zegarra Presser**  
**Président**  
**Confédération panaméricaine de judo**



Chers judokas,

Au nom de Judo Canada, nous désirons vous inviter à deux événements majeurs, soit la **Coupe panaméricaine cadet et junior** et à l'**Open panaméricain senior** qui se dérouleront dans la ville de Montréal (Québec) Canada, du 13 au 16 novembre 2025.

Ces compétitions, ouvertes à toutes les fédérations affiliées à la Fédération internationale de judo, seront des événements reconnus pour les Classements mondiaux de l'IJF/CPJ pour les athlètes cadets U18 et juniors U21 ainsi que les catégories seniors masculine et féminine.

En amont à ces rencontres, nous organiserons un camp d'entraînement au Centre Pierre-Charbonneau du 10 au 12 novembre, offrant une occasion unique de préparation et d'échange entre athlètes.

Nous sommes impatients de vous accueillir à Montréal et de vous voir représenter votre pays avec passion et détermination. À tous les athlètes, entraîneurs et officiels, nous vous souhaitons beaucoup de succès et un tournoi mémorable. Que cette expérience vous laisse des souvenirs inoubliables et vous inspire dans votre quête de l'excellence.

Rendez-vous à Montréal.



**Donna Hanson**  
**Présidente du conseil d'administration**  
**Judo Canada**

## LES DOCUMENTS DE L'ÉVÉNEMENT SE TROUVENT ICI

<https://www.ijf.org/competition/2945>

### PRINCIPES FONDAMENTAUX

Tous les participants à l'événement décrit dans ces grandes lignes doivent respecter et accepter l'autorité de la Fédération internationale de judo (IJF) et de la Confédération panaméricaine de judo (CPJ), les statuts de l'IJF, les règles sportives et organisationnelles de l'IJF et les règles antidopage de l'IJF. Les personnes considérées comme ayant agi à l'encontre de l'IJF et/ou de la CPJ, de ses principes ou de ses objectifs devraient faire l'objet d'une suspension ou d'une expulsion de la compétition et/ou d'une annulation de leur carte d'accréditation. (<https://www.ijf.org/cleanjudo/133> )

### Rejoignez nos tableaux d'affichage numériques

[https://t.me/CPJ\\_panel\\_informativo](https://t.me/CPJ_panel_informativo)



<https://chat.whatsapp.com/J0VZlyAHqDVGEXSOALLbTq>



### 1. DATES LIMITES POUR LES DÉLÉGATIONS

**VEUILLEZ RESPECTER TOUTES LES DATES ET LES RÈGLES ÉNONCÉES DANS CES LIGNES DIRECTRICES.**

|                                                             |                          |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Demande de visa (avec copie du passeport)                   | <b>12 septembre 2025</b> |
| Première réservation de l'hôtel                             | <b>12 octobre 2025</b>   |
| Réservation finale de l'hôtel                               | <b>12 octobre 2025</b>   |
| Remboursement complet en cas d'annulation de l'hôtel        | <b>22 octobre 2025</b>   |
| Paieement complet de l'hôtel                                | <b>22 octobre 2025</b>   |
| Téléchargement des renseignements de voyage sur my.ijf.org. | <b>29 octobre 2025</b>   |
| Inscription à l'événement dans Judobase                     | <b>6 novembre 2025</b>   |

\*Seules les lettres d'invitation et les demandes de visa seront gérées pour les personnes inscrites sur la plateforme d'inscription JUDOBASE et qui ont fait des réservations auprès des organisateurs (pour les invités ou les parents qui ne sont pas inscrits dans JUDOBASE, contactez votre fédération nationale pour compléter le processus avec le comité d'organisation).



L'inscription doit se faire par le biais du système d'inscription en ligne de l'IJF à l'adresse <https://admin.judobase.org/>. Date limite d'inscription : **6 novembre 2025**

Pour les demandes d'inscription tardives d'athlètes et d'officiels, la fédération nationale doit envoyer un document signé et à en-tête à [sport@panamjudo.org](mailto:sport@panamjudo.org), en indiquant clairement le nom de l'événement, la liste complète de la délégation, le rôle de chaque officiel(le) et la catégorie de poids de chaque athlète. Tous les membres de la délégation doivent être en possession d'une carte IJF valide et être affiliés à la CPJ. En outre, des frais d'inscription tardive de **50,00 USD par membre de la délégation doivent être versés à la CPJ**.

## 2. RÈGLES DE PARTICIPATION

Tous les participants doivent avoir une affiliation IJF et de la CPJ valide (**Section 13**) et être enregistrés dans judobase ([www.judobase.org](http://www.judobase.org)) par leur fédération nationale.

Il existe deux types de cartes IJF :

- La carte internationale de l'IJF (renouvelable tous les deux ans) peut être utilisée pour tous les rôles (athlète, entraîneur(e), officiel(le) d'équipe, médecin, etc.) dans les événements du circuit World Judo Tour de l'IJF, y compris les Championnats du monde kata et vétérans.
- La carte IJF vétérans/kata (valable à vie) peut être utilisée pour tous les rôles (athlète, entraîneur(e), officiel(le) d'équipe, médecin, etc.) aux Championnats du monde kata et vétérans. Elle ne peut pas être utilisée pour d'autres événements du circuit du World Judo Tour de l'IJF.

Tout(e) délégué(e) est admissible à participer à une compétition tant qu'il/elle :

- Ne fait pas l'objet d'une suspension disciplinaire.
- N'est pas suspendu(e) pour violation des règles antidopage.
- N'est pas porteur(euse) d'une maladie contagieuse qui pourrait mettre en danger la santé d'autrui.

De plus, les athlètes doivent :

- Respecter les règles d'admissibilité des athlètes de l'IJF (figurant dans les politiques de gouvernance de l'IJF : [www.ijf.org/ijf/documents/3](http://www.ijf.org/ijf/documents/3))
- N'est pas sous le coup d'une suspension médicale.
- Est en bonne santé et en forme pour la compétition.
- Est-ce que l'âge de l'athlète correspond à celui requis pour la compétition à laquelle il/elle souhaite participer? Toute fédération nationale inscrivant des athlètes dont l'âge n'est pas conforme fera l'objet d'une enquête et s'exposera à des sanctions disciplinaires.
- Possède les connaissances techniques suffisantes (connaissance de la terminologie et de toutes les techniques et variantes classifiées de judo Kodokan; peut exécuter toutes les techniques de l'annexe G du SOR de l'IJF) et compréhension des règles sportives et d'arbitrage de l'IJF. Pour tous les participants aux Championnats du monde juniors et cadets, des exigences techniques minimales seront requises sous la supervision de l'Académie de judo de l'IJF.

La confirmation de la liste des délégations relève de la seule responsabilité de la fédération nationale. En cas de retard imprévu à l'arrivée ou de modifications/annulations concernant l'événement, la fédération nationale doit en informer à la fois la CPJ ([sport@panamjudo.org](mailto:sport@panamjudo.org)) et le COL ([event@judocanada.org](mailto:event@judocanada.org)).



## Open panaméricain

- La date de naissance et la nationalité doivent être prouvées par un **PASSEPORT** officiel du pays d'origine.
- Uniquement les équipes nationales des fédérations membres de l'IJF.
- Né(e) en 2010.

## 3. COMITÉ D'ORGANISATION LOCAL

|          |                                                                |
|----------|----------------------------------------------------------------|
| Nom      | Judo Canada                                                    |
| Adresse  | 4545 Avenue Pierre-De-Coubertin Montréal, QC H1V 0B2           |
| Site Web | <a href="http://www.judocanada.org">www.judocanada.org</a>     |
| Courriel | <a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |

## 4. SITE

|              |                                                               |
|--------------|---------------------------------------------------------------|
| Site         | Centre Pierre-Charbonneau                                     |
| Adresse      | Centre Pierre-Charbonneau 3000 Rue Viau, Montréal, QC H1V 3J3 |
| Ville - Pays | Montréal, Canada                                              |

## 5. COORDONNÉES DU COL DE L'ÉVÈNEMENT

|                    |                                                                                                        |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Hébergement        | Marie-Hélène Chisholm, +514-889-1841<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |
| Demandes générales | Marie-Hélène Chisholm, +514-889-1841<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |
| Transport          | Marie-Hélène Chisholm, +514-889-1841<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |
| Entraînement       | Marie-Hélène Chisholm, +514-889-1841<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |
| Visa               | Marie-Hélène Chisholm, +514-889-1841<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |
| Urgence            | Marie-Hélène Chisholm, +514-889-1841<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |

## 6. ENTRÉE DANS LE PAYS HÔTE

L'IJF et la CPJ ne sont pas habilitées à intervenir dans les procédures de demande de visa. La décision d'accorder un visa relève de la seule compétence des autorités compétentes en matière d'immigration. Il incombe aux athlètes et aux officiels de s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour obtenir un visa du pays hôte et de faire leur demande suffisamment à l'avance afin de laisser suffisamment de temps pour le traitement de celle-ci.

Le COL peut fournir des documents officiels tels que des lettres d'invitation ou des confirmations de participation à l'appui de votre demande. Les demandes de visa ne seront acceptées que pour les personnes inscrites dans la base de données Judobase pour l'événement. Les documents du COL ne doivent être utilisés que pour les demandes de visa pour l'événement concerné.

Il incombe à la fédération nationale de veiller à ce que sa délégation respecte les conditions de séjour définies par le gouvernement du pays hôte. Si un participant ne respecte pas ces conditions, les frais éventuels seront



à la charge de la fédération nationale concernée.

Le Canada n'a pas de bureau de visas dans tous les pays alors il est important que les délégués visitent le site Web du bureau canadien de visas responsable de leur demande de visa. L'information est accessible sur le site Web pour expliquer comment soumettre une demande de visa et les documents requis.

La durée du traitement de visas varie selon le bureau de visa et la période de l'année.

Les participants sont invités à faire une demande environ 12 semaines avant leur départ pour s'assurer de recevoir leur visa à temps.

## **Demandes électroniques**

e-Apps) Soumission à un centre de demande de visa (CDV) (en personne ou par la poste)

Ce système permet aux clients de soumettre des demandes en ligne. Les délégués qui choisissent de présenter une demande en ligne n'auront pas à soumettre leur passeport jusqu'à ce qu'un(e) agent(e) de visa lui demande. Le bureau de visas enverra des directives au demandeur sur la façon et l'endroit d'envoyer leur passeport afin de compléter le traitement du visa. Les CDV sont des prestataires de service commerciaux autorisés par le Canada pour offrir des services particuliers auprès des demandeurs.

Les CDV offrent de nombreux services aux clients, notamment une aide pour remplir les formulaires, répondre aux questions et garantir que les demandes sont complètes. Réduire les délais évitables ou les refus en raison de demandes incomplètes. Les CDV servant de point de cueillette pour les demandeurs exigeant de produire des données biométriques.

Les CDV envoient les demandes aux bureaux de visas et transmettent les décisions aux demandeurs de façon sécurisée et confidentielle. Les CDV ne traitent pas de demandes de visas et n'ont aucune autorité décisionnelle.  
<https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/visa.asp>

## **NOUVEAU - Données biométriques (expansion mondiale)**

Selon votre nationalité, vous pourriez devoir fournir des données biométriques. Pour de plus amples renseignements pour savoir si vous devez partager des données biométriques, veuillez vous référer à notre fiche d'information sur les données biométriques.

<https://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp>

## **Autorisation de voyage électronique (AVE)**

En date du 10 novembre 2016, les étrangers exemptés de visas doivent détenir une autorisation de voyage électronique (AVE) pour entrer au Canada par avion ou s'ils transitent par le Canada.

À l'exception des citoyens américains et des voyageurs détenteurs d'un visa canadien valide, les citoyens canadiens, notamment les détenteurs de double citoyenneté et les résidents permanents canadiens ne sont pas admissibles pour demander une AVE.

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave.html>

|                                           |                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Visa                                      | Marie-Hélène Chisholm, +514-889-1841<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |
| Demande de visa (avec copie du passeport) | <b>12 septembre 2025</b>                                                                               |

## **7. TRANSPORT**

Les informations relatives au voyage doivent être téléchargées sur [my.ijf.org](http://my.ijf.org) conformément aux dates d'arrivée et de départ indiquées dans la réservation d'hôtel.



Si la délégation ne respecte pas la date limite de transport et que les informations de voyage ne sont pas téléchargées, les transferts à l'aéroport, à la gare de train ou d'autobus ne sont PAS garantis et des frais peuvent être facturés par le COL.

|                                                    |                                                                                                        |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aéroport                                           | Aéroport International Montréal-Trudeau (IATA : YUL)                                                   |
| Informations de voyage téléchargées sur my.ijf.org | <b>29 octobre 2025</b>                                                                                 |
| Entrer l'information sur                           | <a href="https://my.ijf.org/">https://my.ijf.org/</a>                                                  |
| Transport                                          | Marie-Hélène Chisholm, +514-889-1841<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> |

## 8. RETARDS ET ANNULATIONS

En cas de retard imprévu à l'arrivée ou d'annulation d'une personne, l'organisation locale doit en être informée et des frais seront facturés en conséquence.

Vous devez aussi informer le service technique de la CPJ à l'adresse électronique suivante : [sport@panamjudo.org](mailto:sport@panamjudo.org)

Veuillez effectuer toutes les annulations avant l'accréditation. Si des athlètes inscrits sont annulés sur place pendant l'accréditation sans notification préalable à la CPJ, une **pénalité de 100 \$US par athlète** sera appliquée. Cette pénalité sera facturée par la CPJ à la fédération nationale participante.

## 9. PROGRAMME

### JEUDI 13 NOVEMBRE

|                  |                         |                           |
|------------------|-------------------------|---------------------------|
| Toute la journée | Arrivée des délégations | Hôtel                     |
| 16 h à 19 h      | Accréditation           | Centre Pierre-Charbonneau |

### VENDREDI 14 NOVEMBRE

|               |                                                       |                           |
|---------------|-------------------------------------------------------|---------------------------|
| 09:00 – 12:00 | Accréditation                                         | Centre Pierre-Charbonneau |
| 14:00         | Tirage                                                | En ligne                  |
| 15:20 - 15:50 | Pesée non officielle Jour 1                           | Centre Pierre-Charbonneau |
| 16:00 – 16:30 | Pesée officielle Jour 1                               | Centre Pierre-Charbonneau |
| 16:10 - 17:40 | Pré-contrôle du Judogi et du numéro de dossard Jour 1 | Centre Pierre-Charbonneau |

### SAMEDI 15 NOVEMBRE

| Jour 1<br>F: -63 kg, -70 kg, -78 kg, +78 kg; M: -60 kg, -66 kg, -73 kg |                                                       |                           |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------|
| 09:00 (*)                                                              | Préliminaires                                         | Centre Pierre-Charbonneau |
| 14:00 (*)                                                              | Bloc final                                            |                           |
| 15:20 - 15:50                                                          | Pesée non officielle Jour 2                           | Centre Pierre-Charbonneau |
| 16:00 – 16:30                                                          | Pesée officielle Jour 2                               | Centre Pierre-Charbonneau |
| 16:10 - 17:40                                                          | Pré-contrôle du Judogi et du numéro de dossard Jour 2 | Centre Pierre-Charbonneau |

## DIMANCHE 16 NOVEMBRE

### Jour 2

F: -48 kg, -52 kg, -57 kg; M: -81 kg, -90kg, -100kg, +100kg

|           |               |                           |
|-----------|---------------|---------------------------|
| 09:00 (*) | Préliminaires | Centre Pierre-Charbonneau |
| 14:00 (*) | Bloc final    |                           |

(\*) Les horaires préliminaires et définitifs des blocs exprimés dans ce document sont provisoires, les horaires mentionnés seront confirmés au moment du tirage au sort et sur les chaînes de communication suivantes :

WhatsApp <https://chat.whatsapp.com/J0VZlyAHqDVGEXSOALLbTq>

Telegram [https://t.me/CPJ\\_panel\\_informativo](https://t.me/CPJ_panel_informativo)

## 10. HÔTELS

### HÔTEL A : HÔTEL UNIVERSEL MONTRÉAL (4\*)

|                           |                                                                                                   |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adresse                   | 5000. rue Sherbrooke E., Montréal (Québec) H1V 3J5                                                |
| Site Web                  | <a href="https://www.hoteluniverselmontreal.com/en">https://www.hoteluniverselmontreal.com/en</a> |
| Heure de l'enregistrement | 16 h                                                                                              |
| Heure de départ           | 12 h                                                                                              |
| Heure de départ tardif    | Selon l'occupation de l'hôtel                                                                     |

Tous les prix indiqués son par personne, par nuit et en dollars américains (\$US)

| HÔTEL A : HÔTEL UNIVERSEL MONTRÉAL (4*) | SANS REPAS | PENSION COMPLÈTE |
|-----------------------------------------|------------|------------------|
| Occupation simple                       | 230,00     | 330,00           |
| Occupation double                       | 130,00     | 230,00           |

| Distance et durée approximative du trajet de l'hôtel vers | Distance | Durée (hh:mm) |
|-----------------------------------------------------------|----------|---------------|
| Aéroport                                                  | 24 km    | 00:51         |
| Accréditation                                             | 0,85 km  | 00:04         |
| Tirage au sort                                            | En ligne |               |
| Pesée                                                     | 0,85 km  | 00:04         |
| Site de compétition                                       | 0,85 km  | 00:04         |

**10. HÔTELS****HÔTEL B : AUBERGE ROYAL VERSAILLES (3\*)**

|                           |                                                                                 |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Adresse                   | 7200. rue Sherbrooke E., Montréal (Québec) H1N 1E7                              |
| Site Web                  | <a href="https://www.royalversailles.com/">https://www.royalversailles.com/</a> |
| Heure de l'enregistrement | 15 h                                                                            |
| Heure de départ           | 11 h                                                                            |
| Heure de départ tardif    | Selon l'occupation de l'hôtel                                                   |

Tous les prix indiqués son par personne, par nuit et **en dollars américains (\$US)**

| <b>HÔTEL A : AUBERGE ROYAL VERSAILLES (3*)</b> | <b>SANS REPAS</b> |
|------------------------------------------------|-------------------|
| Occupation simple                              | 170,00            |
| Occupation double                              | 100,00            |

| <b>Distance et durée approximative du trajet de l'hôtel vers</b> | <b>Distance</b> | <b>Durée (hh:mm)</b> |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|
| Aéroport                                                         | 27 km           | 00:49                |
| Accréditation                                                    | 3,7 km          | 00:12                |
| Tirage au sort                                                   | En ligne        |                      |
| Pesée                                                            | 3,7 km          | 00:12                |
| Site de compétition                                              | 3,7 km          | 00:12                |

**Les prix des hôtels ne sont pas garantis après la date limite de réservation et les délégations demandant un hébergement tardif peuvent être soumises à une augmentation de prix.**

|                                                      |                                                                                                     |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Hébergement                                          | Marie-Hélène Chisholm, <a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> +514-889-1841 |
| Première réservation de l'hôtel                      | <b>12 octobre 2025</b>                                                                              |
| Réservation finale de l'hôtel                        | <b>12 octobre 2025</b>                                                                              |
| Remboursement complet en cas d'annulation de l'hôtel | <b>22 octobre 2025</b>                                                                              |
| Païement complet de l'hôtel                          | <b>22 octobre 2025</b>                                                                              |

**ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE CHAMBRE EST RÉSERVÉE CONFORMÉMENT À VOS INFORMATIONS**

## DE VOYAGE (ENREGISTREMENT À 15:00, DÉPART À 12:00).

Par exemple, si le vol arrive à 3 h 30 le 14 novembre, la chambre doit être réservée à partir du 13 novembre.

**Tout dommage causé à la propriété de l'hôtel par le séjour d'une délégation nationale sera facturé à la fédération nationale et devra être payé en totalité. Les délégations sont priées de ne pas faire sécher leurs vêtements (y compris le judogi) et de ne pas s'entraîner dans les couloirs des hôtels officiels.**

**IMPORTANT** : Les réservations doivent être effectuées par l'intermédiaire du comité d'organisation de l'événement, sans exception (pas directement auprès de l'hôtel).

**La réservation minimale est de trois (3) nuits par personnes inscrites dans judobase.** L'arbitre désigné par l'IJF/CPJ n'est pas inclus dans ce calcul.

(La CPJ recommande aux athlètes d'arriver un jour avant l'accréditation et la pesée afin d'éviter d'éventuels contretemps et d'assurer une participation harmonieuse).

## PAIEMENT

Selon le règlement de l'IJF promulgué le 2 décembre 2012 à Tokyo, « le pays organisateur ne doit pas demander de frais de pénalité pour les pays participants qui ne peuvent pas effectuer de virements bancaires, mais qui peuvent payer en espèces à l'arrivée. » Les pays qui ne peuvent pas effectuer de virements bancaires doivent informer les organisateurs suffisamment à l'avance qu'ils paieront en espèces à leur arrivée.

Toutes les commissions bancaires et tous les frais de transfert bancaire doivent être payés par la fédération nationale participante à la banque suivante:

### INFORMATIONS SUR LE PAIEMENT

|                                 |                                                 |
|---------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Nom du bénéficiaire</b>      | Judo Canada                                     |
| <b>Adresse du bénéficiaire</b>  | 4545 Pierre de Coubertin, Montréal, QC, H1V 0B2 |
| <b>Code BIC</b>                 | BNDC CA MM INT                                  |
| <b>Nom de la banque</b>         | Banque Nationale du Canada                      |
| <b>Adresse de la banque</b>     | 5880 rue Sherbrooke Est, Montréal, QC           |
| <b>Numéro de compte</b>         | 0011862                                         |
| <b>Code de la banque</b>        | CC0006                                          |
| <b>Transit de la succursale</b> | 11871                                           |
| <b>Titre du paiement</b>        | Numéro de facture et pays                       |

Si le paiement est effectué par virement bancaire, les informations bancaires doivent être insérées correctement et complètement dans le document de virement et toute procédure relative à la modification du virement bancaire doit être effectuée avant l'arrivée. Les délégations doivent s'assurer que tous les frais bancaires sont payés à la fin afin que les organisateurs reçoivent le montant exact des fonds sans déductions. La délégation doit disposer d'une preuve de virement bancaire à son arrivée.

Les pays doivent informer les organisateurs du nombre de participants avant la date limite. Les éventuelles réservations de chambres supplémentaires au moment de l'enregistrement seront aussi majorées de 10 %. Les chambres non annulées seront facturées à 100 % des frais d'hôtel. Il n'est pas possible d'annuler une chambre au moment de l'enregistrement.

**En cas d'annulation des chambres, le Comité d'organisation a le droit de facturer les frais suivants :**



Sans remboursement, 100 % des frais du coût de la (des) chambre(s) d'hôtel doivent être payés si la (les) chambre(s) est (sont) annulée(s) à compter du **23 octobre 2025**.

## 11. MÉDAILLES

Première place - Médaille d'or

Deuxième place - Médaille d'argent

Troisièmes places (x2) - Médailles de bronze

## 12. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le contrôle antidopage comprendra : **Quatre (4) hommes et Quatre (4) femmes**. Les concurrents doivent se présenter au poste de contrôle antidopage immédiatement après avoir signé le formulaire de notification.

Conformément à l'art. 5.4.4, avant le contrôle antidopage, les athlètes peuvent participer à la cérémonie de remise des prix et remplir leurs engagements envers la presse ou recevoir un traitement médical si nécessaire.

Les concurrents sélectionnés seront constamment accompagnés par un accompagnateur officiel (désigné par le comité d'organisation) à partir du moment de la notification jusqu'à l'arrivée au poste de contrôle antidopage. Une personne au choix de l'athlète (médecin de l'équipe, entraîneur, soigneur, chef de délégation, etc. La CPJ se réserve le droit d'évaluer tout(e) athlète participant(e) au-delà de la sélection susmentionnée au cours d'une compétition. Tous les tests supplémentaires sont considérés comme des tests en compétition. L'IJF peut, à sa discrétion, autoriser les autorités de contrôle à aussi effectuer des contrôles hors compétition.

## 13. AFFILIATION À LA CPJ

**POUR LES PAYS MEMBRES DE LA CPJ :** Tous les participants à ces événements membres de la CPJ doivent être enregistrés et affiliés avant d'arriver à l'événement. Chaque personne sans exception qui apparaît dans le registre officiel doit avoir une affiliation valide, ce qui peut être fait individuellement ou en tant que fédération via <http://panamjudo.org/> section affiliations. Vous devez être en possession de votre affiliation actuelle pour recevoir votre accréditation. **Coût de l'affiliation : 100,00 \$US\*.** (Tous les membres participants de la CPJ) **L'affiliation doit être payée en ligne; aucun paiement en espèces ne sera accepté au moment de l'inscription à l'événement. \*Valable pour un exercice fiscal**

**POUR LES PAYS NON-MEMBRES DE LA CPJ :** Les fédérations nationales doivent verser des FRAIS D'INSCRIPTION de 50,00 \$ US par épreuve et par participant(e) (athlètes et officiels) à la CPJ.

## 14. ENTRAÎNEMENT

L'entraînement pendant la compétition relève de la responsabilité du comité d'organisation. La planification et la programmation des séances d'entraînement seront organisées en tenant compte des demandes formulées par les délégations, sur la base du principe « premier arrivé, premier servi ». Pour réserver un entraînement, veuillez contacter le comité d'organisation.

|              |                                                                                          |               |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Entraînement | Marie-Hélène Chisholm,<br><a href="mailto:event@judocanada.org">event@judocanada.org</a> | +514-889-1841 |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|

## 14. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### ASSURANCE

Chaque fédération nationale est directement responsable de ses athlètes (contrôle de la non-grossesse et contrôle du sexe). La fédération nationale doit assumer l'entière responsabilité de l'assurance accident et de l'assurance maladie, ainsi que les responsabilités civiles pendant toutes les compétitions de l'IJF/CPJ pour tous ceux dont elle est responsable.

Les fédérations nationales sont responsables de fournir des garanties d'assurance à leurs délégués pendant toute compétition. Le comité d'organisation de la compétition et l'IJF/CPJ ne sera pas responsable en l'absence d'assurance.

Le comité de l'événement et l'IJF/CPJ n'ont aucune responsabilité pour toute réclamation de blessure, de maladie ou de décès résultant du voyage et de la participation à cet événement ni aucune réclamation relative à l'annulation de l'événement ou aux frais médicaux liés à une maladie pouvant affecter un participant pendant l'événement.

### **RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS**

Il est souligné et une attention particulière est demandée à toutes les délégations en ce qui concerne le fait que chaque fédération nationale est responsable de ses compétiteurs. Le contrôle de la grossesse relève de la responsabilité de chaque fédération nationale, qui doit assumer toutes les responsabilités, ainsi que les responsabilités civiles, pour ses concurrents et ses officiels, en conséquence de ce qui précède.

Dans le cas d'une action judiciaire, quasi judiciaire, administrative ou réglementaire dans laquelle une fédération nationale membre et/ou la Confédération panaméricaine de judo doit investir des ressources pour se défendre et/ou défendre le sport du judo, la fédération nationale membre assumera la responsabilité d'indemniser et de dégager la Confédération panaméricaine de judo de toute action en justice, de tout coût et de toute répercussion pouvant résulter de l'action en justice.

Si une fédération nationale affiliée renonce à indemniser la Confédération panaméricaine de judo pour toute répercussion, y compris, mais sans s'y limiter, le paiement de dommages-intérêts contre la Confédération panaméricaine de judo et/ou les frais juridiques encourus par la Confédération panaméricaine de judo dans sa défense qui augmente par des procédures judiciaires, alors la Confédération panaméricaine de judo suspendra la fédération nationale affiliée de toutes les activités de la Confédération panaméricaine de judo.

### **CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES DONNÉES/PHOTOGRAPHIES/VIDÉOS/FILMS**

Les délégués inscrits par leur fédération nationale à des compétitions de l'IJF/CPJ autorisent l'IJF/CPJ et ses partenaires médiatiques à utiliser leur contenu, y compris des données, des résultats en direct, des photos et/ou des enregistrements vidéo (ci-après dénommés « médias »). Ces médias peuvent être obtenus auprès des fédérations nationales et de l'IJF/CPJ.

Les médias peuvent être utilisés dans des formats imprimés et numériques, y compris des publications imprimées, des sites Web, du marketing électronique, des affiches, des bannières, de la publicité, des films, des émissions, des médias sociaux, à des fins éducatives et autres.

Si un(e) délégué(e) ne donne pas son consentement à l'utilisation de données, de photographies, de vidéos et de films, la fédération nationale doit informer l'International Judo Federation en écrivant à [registration@ijf.org](mailto:registration@ijf.org) et la CPJ à [info@panamjudo.org](mailto:info@panamjudo.org).

### **RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION**

Système de compétition pour l'**OPEN PANAMÉRICAIN** Selon le nombre de participants :

- Deux concurrents : Un concours final.
- Trois concurrents : Les éliminatoires se dérouleront selon un système de tournoi à la ronde. Le (la) meilleur(e) et le (la) deuxième meilleur(e) s'affronteront en finale pour les médailles d'or et d'argent. Le (la) troisième athlète se verra attribuer la médaille de bronze, uniquement si un seul concours est remporté.
- Quatre concurrents : Système d'élimination avec deux (2) groupes de deux (2) concours individuels, puis un concours entre les deux (2) perdant(e)s de chaque groupe pour la seule médaille de bronze et un concours entre les deux (2) gagnant(e)s de chaque groupe pour les médailles d'or et d'argent.
- Cinq concurrents : Les athlètes seront répartis comme suit : Groupe A - trois athlètes s'affronteront dans un système de tournoi à la ronde. Le (la) gagnant(e) ira en finale, le (la) deuxième affrontera le (la) perdant(e) du groupe B dans le concours pour la médaille de bronze. Groupe B - deux athlètes



s'affronteront pour une place en finale.

- Six concurrents et plus : Repêchage de quarts de finale (huit derniers)

Durée : quatre (4) minutes (temps réel)

## CATÉGORIES

| SENIOR |                                                   |  |
|--------|---------------------------------------------------|--|
| Femmes | -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, -78kg, +78kg   |  |
| Hommes | -60kg, -66kg, -73kg, -81kg, -90kg, -100kg, +100kg |  |

## INSCRIPTION

Seules les inscriptions des fédérations nationales de judo membres de l'IJF/CPJ seront acceptées.

Les athlètes ne peuvent s'inscrire QUE dans une seule catégorie de poids par épreuve. Chaque personne ne peut jouer qu'un seul rôle (athlète, entraîneur(e), arbitre, officiel(le) d'équipe, etc.) par épreuve.

La fédération nationale est responsable de l'obtention de l'approbation légale et de l'autorisation pour les athlètes mineurs de participer aux compétitions. Quand il/elle voyage avec des mineurs, l'officiel(le)/entraîneur(e) de l'équipe doit être en possession de tous les documents nécessaires l'autorisant à agir au nom des parents/tuteurs « in loco parentis ». Ceci s'applique aussi au contrôle antidopage. La fédération nationale doit s'assurer que les athlètes mineurs ont l'autorisation de leurs parents ou tuteurs pour se soumettre à des contrôles.

**OPEN PANAMÉRICAIN** : Aucune limite d'inscription d'athlète par pays par catégorie de poids.

## ACCRÉDITATIONS

L'accréditation et la délivrance des accréditations seront effectuées les jours où ils participent au programme.

Chaque fédération nationale doit être représentée par un(e) chef d'équipe ou un(e) entraîneur(e) responsable de l'inscription de TOUS les athlètes de la fédération nationale respective, quel que soit leur club ou autre affiliation. **Chaque fédération nationale ne sera accréditée qu'une seule fois**, quand toutes les inscriptions et tous les paiements auront été confirmés en même temps.

Le/la chef de délégation de chaque fédération nationale doit se présenter à l'heure pour accréditer l'arrivée de tous les athlètes et délégués. Tout retard ou absence au contrôle d'accréditation entraînera l'exclusion de tous les concurrents du tirage au sort et de l'épreuve.

Les accréditations peuvent être effectuées virtuellement (en ligne) à condition que les paiements soient effectués, à la fois à la CPJ et à l'organisation locale. La Fédération nationale doit envoyer un courriel à [sport@panamjudo.org](mailto:sport@panamjudo.org) en joignant les passeports de l'ensemble de la délégation. Le formulaire d'accréditation de la délégation sera ensuite envoyé et devra être renvoyé dûment signé dans le délai officiel d'accréditation.

**Tous les concurrents, techniciens et délégués recevront des cartes d'accréditation qu'ils devront porter à tout moment. Les passeports de tous les participants doivent être disponibles à tout moment, si nécessaire.**

Nombre d'officiels accrédités en fonction des athlètes inscrits à la compétition (y compris les officiels d'équipe,



les entraîneurs, les médecins et les physiothérapeutes):

- Un à quatre (1 à 4) concurrents = trois (3) officiels.
- Cinq à neuf (5 à 9) concurrents = cinq (5) officiels.
- 10 concurrents ou plus = sept (7) officiels.

Les accréditations du président de la fédération nationale, de l'arbitre et du/de la judoka ne sont pas incluses dans le calcul précédent. Les frais pour les officiels supplémentaires (qui doivent être enregistrés par la CPJ) s'élèvent à 100,00 \$US chacun et seront payés au Comité d'organisation local. Le remplacement d'une accréditation perdue ou oubliée coûtera 50,00 \$US à payer à la CPJ.

## TIRAGE

Les huit meilleurs athlètes au maximum parmi les athlètes inscrits dans chaque catégorie de poids seront classés en fonction de leur position dans le classement mondial de l'IJF.

## JUDOGI

Les athlètes doivent concourir en portant un judogi approuvé par l'IJF (blanc et bleu) provenant de l'un des fournisseurs officiels suivants : [www.ijf.org/supplier-list](http://www.ijf.org/supplier-list) Pour plus d'informations sur les règles du judogi, veuillez vous référer au SOR de l'IJF (<https://www.ijf.org/ijf/documents/24>).

## NUMÉRO DE DOSSARD OFFICIEL DE L'IJF

Chaque compétiteur est tenu de coudre au dos de son judogi un numéro de dossard. Le haut du numéro de dossard doit être fixé horizontalement et au centre à trois (3) cm de la base du cou. Le numéro de dossard ne peut être commandé que sur [www.ijf.org/supplier-list](http://www.ijf.org/supplier-list).

## PRÉ-CONTRÔLE DU JUDOGI ET DU NUMÉRO DE DOSSARD

La commission de l'éducation contrôlera le numéro de dossard de la veste de judogi la veille de la compétition. Le processus de vérification commencera à l'heure indiquée au programme. Le numéro de dossard et la publicité doivent être conformes aux règlements actuels de l'IJF en matière de judogi. Le contrôle du judogi sera effectué avant chaque compétition.

## PESÉE

La pesée se déroulera conformément aux SOR de l'IJF. La pesée officielle des athlètes aura lieu la veille de la compétition (voir le programme pour les horaires).

## POINTS AU CLASSEMENT MONDIAL (WRL)

Un(e) athlète n'entre en compétition qu'une fois qu'il/elle a passé la pesée officielle.

Si un(e) athlète passe la pesée officielle et reste seul(e) dans la catégorie, il/elle obtiendra les points de classement de participation, le cas échéant.

Tout(e) athlète qui ne se présente pas au tapis pour une compétition verra son nom barré sur la feuille de tirage au sort. Votre adversaire doit s'approcher du tapis et saluer. Il/elle sera déclaré(e) vainqueur par fusengachi et se verra attribuer des points WRL.

## ENTRAÎNEUR(E)

Le code de conduite des entraîneurs doit être strictement respecté, y compris le code vestimentaire, et doit être conforme aux normes de l'IJF.

- Tirage : (en cas de présence) costume officiel (veste, pantalon, chemise et cravate pour les hommes; veste, pantalon/jupe/robe, chemise pour les femmes) et chaussures propres (pas d'espadrilles ni de sandales).
- Manches préliminaires : chandail de l'équipe nationale, doit porter un pantalon qui descend jusqu'aux chaussures. Les entraîneurs peuvent porter un chandail national officiel à manches courtes ou longues et des

chaussures de sport (pas de sandales).

Si un(e) entraîneur(e) donne des instructions pendant le combat (« no mate »), il reçoit un premier avertissement. En cas de récidive, il/elle sera exclu de l'aire de compétition. Toute attitude contraire à l'esprit du judo sera sanctionnée. Si un(e) entraîneur(e) ne respecte pas ces règles, il/elle peut être exclu(e) de l'aire de compétition. Si l'entraîneur(e) persiste dans son comportement en dehors de l'aire de compétition, il/elle pourra être sanctionné(e) et expulsé(e) de l'enceinte du tournoi.

Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre de tout(e) athlète refusant de quitter le tatami. Si un(e) entraîneur(e) est présent(e) sur la chaise des entraîneurs, il (elle) doit intervenir, sinon il (elle) fera aussi l'objet d'une mesure disciplinaire. Si un(e) entraîneur(e) n'est pas présent(e) sur la chaise, la commission de l'éducation et des entraîneurs de l'IJF/CPJ interviendra pour faire sortir l'athlète du tatami.

### **RECOMMANDATION**

Il est recommandé que tous les entraîneurs soient titulaires, au minimum, du « *Undergraduate Certificate as Judo Instructor* » (certificat de premier cycle d'instructeur(trice) en judo) délivré par l'Académie de la Fédération internationale de judo (IJF Academy) dans le cadre de leur développement technique et professionnel.

Les inscriptions pour la phase virtuelle du deuxième semestre 2025 sont désormais ouvertes et resteront disponibles jusqu'au 13 juillet 2025 ([temps universel coordonné](#)). Toutes les inscriptions doivent être traitées par la fédération nationale concernée.

Pour plus d'informations sur le cours, les conditions requises et la procédure d'inscription, veuillez consulter le site : [https://academy.ijf.org/courses/undergraduate-certificate-as-judo-instructor\\_131022](https://academy.ijf.org/courses/undergraduate-certificate-as-judo-instructor_131022)

### **CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX**

- Tout(e) concurrent(e) ayant remporté une médaille doit assister à la cérémonie et recevoir la médaille en personne. Si un(e) athlète est absent(e) de la cérémonie de remise des médailles pour une raison non valable, il/elle perdra son droit à la médaille.
- Les athlètes doivent assister à la cérémonie de remise des médailles pieds nus, sans chapeau, casquette ni autre couvre-tête et en portant leur judogi blanc approuvé par l'IJF et conforme aux règles de l'IJF en matière de judogi, en accordant une attention particulière à la règle relative à la publicité. S'il n'est pas propre, il doit porter un judogi de réserve.
- Il est strictement interdit aux concurrents d'apporter leur drapeau national ou toute autre identification similaire sur le podium. Toute démonstration religieuse, politique, personnelle ou commerciale, ou l'utilisation d'un chapeau ou d'un autre couvre-tête ou de tout autre gadget est interdite.
- Les athlètes doivent aussi être disponibles pour des entrevues après la dernière cérémonie de remise des prix si l'équipe de presse de l'IJF/CJP le demande.



# OPEN PANAMÉRICAIN MONTRÉAL 2024



CONFEDERACIÓN PANAMERICANA DE JUDO  
[www.panamjudo.org](http://www.panamjudo.org)

